



**COMMUNE DE PASSY**  
**AVIS D'OUVERTURE D'UNE CONSULTATION DU PUBLIC**  
**INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Le Préfet de la Haute-Savoie communique :

Par arrêté préfectoral n°PAIC-2019-0082 en date du 28 mai 2019, une consultation du public est prescrite dans la commune de PASSY pendant 4 semaines, **du lundi 24 juin 2019 au lundi 22 juillet 2019 inclus**, sur le dossier par lequel le Directeur Général de la société TRAPPIER Georges sollicite au titre des installations classées, l'enregistrement d'un site de traitement et de transit de matériaux à recycler et de matériaux d'extraction, dans le cadre de la régularisation administrative, situé sur le territoire de la commune de PASSY, au 999 chemin des Sablières. La décision préfectorale susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un enregistrement éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel ou un arrêté préfectoral de refus.

**ACTIVITES PRINCIPALE DES L'INSTALLATION**

2515-1-a : Installation de broyage, concassage, criblage de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes : 1 installation de traitement primaire d'une puissance de 207,6 kw (scalpage et concassage), 1 installation de traitement secondaire d'une puissance de 139,4 kw (concassage et criblage). Puissance maximale de l'ensemble des machines fixes pouvant concourir simultanément au fonctionnement de l'installation : 347 kW. Enregistrement.

2517-1 : Stations de transit de produits minéraux ou de déchets non dangereux autres que ceux visés par d'autres rubriques. Stockage de matériaux en attente de traitement et de matériaux traités. Superficie de l'aire de transit : 21000 m<sup>2</sup>. Enregistrement.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet pendant les jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie de PASSY soit :

- du lundi au jeudi de 9H00 à 12H00 et de 13H30 à 16H30,
- le vendredi de 9H00 à 12H00 et de 13H00 à 16H00,
- le samedi de 9H00 à 12H00.

Le dossier sera consultable du lundi au jeudi et le vendredi matin de 9H00 à 12H00 aux services techniques et le vendredi après-midi de 13H00 à 16H00, le samedi matin de 9H00 à 12H00 au service population.

Par ailleurs, toute correspondance relative au projet pourra être adressée, au plus tard le lundi 22 juillet 2019 soit :

- à la mairie de PASSY,
- au pôle administratif des installations classées, 15 rue Henry Bordeaux – 74998 ANNECY Cédex 9,
- par voie électronique à l'adresse suivante : [ddpp-enquete@haute-savoie.gouv.fr](mailto:ddpp-enquete@haute-savoie.gouv.fr)